

**ETABLISSEMENT BAILLET
CONDITIONS GENERALES DE VENTE
Applicables à effet du 01/01/2023**

Par ailleurs, si à la fin de la période couverte par l'acompte, le chiffre d'affaires encaissé est inférieur de 10% minimum à l'estimation ayant servi de base à la fixation de son montant, le montant de l'acompte sera automatiquement réduit au prorata du chiffre d'affaires encaissé.

14. DIVERS

Aucune acceptation tacite ne saurait être invoquée à l'égard du vendeur, en quelque matière que ce soit. Ainsi, le fait que le vendeur ne se prévale pas à un moment donné de tout ou partie des dispositions des présentes CGV, ne saurait être interprété comme une renonciation tacite à s'en prévaloir ultérieurement.

Annexes en complément du tarif et de la charte tarifaire :

- Annexe 1 : Indicateurs Produits Agricoles
- Annexe 2 : Indicateurs Clause de révision automatique des prix
- Annexe 3 : Indicateurs Clause de renégociation

Aucun communiqué concernant le vendeur, ses Produits, ses marques, etc., ne pourra être rendu public sans l'accord préalable et écrit du vendeur.

14.3. L'acheteur est fortement invité à tenir compte, dans la fixation de son prix de vente, des promotions initiées par le vendeur et destinée au client final afin d'éviter tout risque de pratique commerciale trompeuse à l'égard des clients finaux, publicité trompeuse dont il serait seul et unique responsable. En toute hypothèse, l'acheteur reste libre de la fixation de ses prix de vente.

14.4. La nullité d'une clause des présentes CGV n'affecterait pas la validité des CGV dans leur ensemble.

15. COMPETENCE : LOI APPLICABLE

Tous les litiges et contestations qui naîtraient, à l'occasion de l'interprétation et/ou de l'application des CGV, seront de la compétence exclusive du Tribunal de Commerce de Mont de Marsan, même en cas d'appel en garantie ou de pluralité de défendeurs. Le vendeur se réserve toutefois la possibilité de porter la cause devant le Tribunal du domicile de l'acheteur.

La loi française est seule applicable. ♦♦♦

ANNEXE 1 - INDICATEURS PRODUITS AGRICOLES

Produit agricole ⁽¹⁾	Indicateur(s) 2023 ⁽²⁾
Porc	- Marché du Porc Breton - IGP Bayonne - Prix moyen de marché Porc Bio

⁽¹⁾ Seuls les principaux produits agricoles visés entrant dans la composition des produits du vendeur sont ici visés. La part des autres produits agricoles utilisés lors de la fabrication des produits ne rend pas pertinent la référence à un indicateur spécifique, même si leur coût a été pris en compte lors de l'élaboration du tarif.

⁽²⁾ Les indicateurs ont été définis sur la base des éléments à la disposition du vendeur à la date de l'élaboration des présentes CGV. Ainsi, le vendeur se réserve la possibilité de compléter les éléments visés dans la présente annexe, afin de tenir compte du résultat des négociations restant à cette date en cours avec certaines organisations de producteurs ou fournisseurs, ou d'éventuels éléments d'interprétation de l'article L443-4 du Code de commerce.

La prise en compte des indicateurs ci-dessus, lors de l'élaboration du tarif, puis dans le cadre du contrat conclu avec l'acheteur vise à soutenir les filières concernées, conformément à la démarche issue des lois dites EGAlim et EGAlim 2.

ANNEXE 2 – INDICATEURS CLAUSE DE REVISION AUTOMATIQUE

	Indicateurs	Source officielle
PORC	Marché du porc Breton	Marché du Porc Breton de Plérin (marche-porc-breton.com)

ANNEXE 3 – INDICATEURS CLAUSE DE RENEGOCIATION

	Indicateurs	Source officielle	Durée de hausse ou baisse constaté avant déclenchement	% de déclenchement (hausse ou baisse)
Gazole	CNR Gazole cuve moyenne	Page d'accueil COMITE NATIONAL ROUTIER (cnr.fr)	Moyenne des 3 derniers mois / rapport à la moyenne du dernier trimestre 2022	+/-15%
Electricité	CNR Electricité	Indice CNR électricité vendue aux entreprises COMITE NATIONAL ROUTIER		+/-15%
Plastique	INSEE	Indice de prix de production de l'industrie française pour le marché français – CPF 22.22 – Emballages en matières plastiques Insee		+/-15%
Papier	INSEE	Indice de prix de production de l'industrie française pour le marché français – CPF 17.21 – Papier et carton ondulés et emballages en papier ou en carton Insee		+/-15%
Verre Creux pour emballage	IPPI	Indice de prix de production de l'industrie française pour l'ensemble des marchés – CPF 23.13 – Verre creux Insee		+/-15%